

Technicien voirie

Date de publication : 04/12/2017

Date limite de candidature : 29/12/2017

Date prévue du recrutement : début février

Durée de la mission : CDD de 3 ans

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaires indicatifs : entre 2200 et 2600 euros brut en fonction de l'expérience

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : TECHNICIEN

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Bac + 2

Descriptif des missions du poste :

MISSIONS PRINCIPALES :

Coordonne et gère l'exécution de chantiers de travaux neufs ou d'entretien de voirie, à partir d'un dossier technique et de différents outils et moyens.

Assure la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou plusieurs chantiers, jusqu'à la garantir de parfait achèvement des travaux.

Anticipe les actions à conduire pour garantir la pérennité du patrimoine de la voirie, la sécurité, et le confort des usagers.

Organise et dirige au quotidien tout ou partie d'un chantier de travaux d'entretien, contrôle l'exécution des travaux effectués par des agents d'entretien et d'exploitation de la voirie ou des entreprises

MISSIONS DÉTAILLÉES :

Elaboration des propositions pour le programme annuel de voirie :

- Diagnostiquer un réseau routier et proposer les solutions techniques de maintenance et de réparation à partir d'une méthodologie et d'outils déjà mis en place

- Vérifier la faisabilité d'un projet de travaux, le chiffrer et l'estimer et réajuste les programmes annuels à partir d'un programme pluriannuel déterminé

- Transmettre les propositions des travaux en collaboration avec la commission voirie pour l'élaboration du programme annuel

- Définir un projet d'exploitation des chantiers du programme

Organisation, coordination et contrôle des travaux :

- Organiser l'exploitation des chantiers du programme

- Contrôler les travaux confiés aux entreprises

- Vérifier le respect des prescriptions imposées aux entreprises dans les documents contractuels des marchés et aux pétitionnaires dans les permissions de voirie

- Contrôler le calendrier d'avancement des travaux de chaque opération

- Assurer le suivi administratif, financier et technique des chantiers avec le soutien du coordinateur administratif et le secrétariat

- Préparer en lien avec le service marchés publics les pièces des Cahiers des Clauses techniques Particulières (CCTP) des projets

Autres missions :

- Participation aux réunions des référents pour transversalité des services

- Organisation des commissions du service et des instances qui en découlent

- Remplacement du technicien bâtiment pendant ses absences

Profil recherché : SAVOIR ETRE :

- avoir les sens de l'organisation et du travail en équipe
- savoir gérer ses priorités

- être capable de partager et de transmettre des connaissances
- être rigoureux et diplomate
- avoir l'esprit de synthèse"

COMPETENCES TECHNIQUES :

- Planifier les opérations sur un chantier,
- Contrôler les calendriers d'avancement des travaux et apporter les modifications nécessaires au respect des délais et du budget engagé,
- Piloter, coordonner et contrôler les interventions des équipes,
- Elaborer les dossiers de marchés publics,
- Planifier la réalisation des travaux,
- Vérifier la conformité des prestations des entreprises avec les clauses techniques définies dans les marchés,
- Vérifier la conformité des pièces de paiement aux travaux exécutés

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : LES MONTS D'AUNAY

Service d'affectation : Technique

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

**Communauté de Communes Pré Bocage Intercom
Maison des services publics Intercommunale
31 Rue de Vire
Aunay sur odon
14260 LES MONTS D'AUNAY**

Informations complémentaires : Stéphanie Perriot 02 31 77 57 48

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.